

Lugagnac

L'ÉCHO DES CAZELLES

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL N° 34



LE MOT DU MAIRE

Nous voici donc deux ans après notre élection, au tiers de notre mandat. Une prise de fonctions et un exercice des missions municipales très perturbés par un contexte sanitaire inédit ont forcément eu de nombreux impacts et, notamment, celui de ne pouvoir se réunir pour les habituels bilans annuels. Faisons donc un peu le point en référence à notre « Projet pour Lugagnac » de mars 2020 et ses quatre axes.

Concernant le patrimoine et l'environnement, nous avons achevé les projets de la précédente mandature (cimetière, contreforts de l'église) et remis en route les journées citoyennes (chemin des puits, église, bâtiments communaux). **Le dossier très important du futur plan local d'urbanisme intercommunal** est très suivi et nécessite de nombreuses réunions de travail tant communautaires que municipales.

La sécurité routière a déjà été renforcée par plusieurs actions (radars pédagogiques, harmonisation des restrictions de vitesse et de tonnage, études expérimentales route de la Capelette et chemin des Adrets) qui vont se poursuivre pour les points posant encore problème (Serres, Adrets...) à travers une approche globale aidée par le SDAIL.

L'étude de faisabilité technique et financière de la poursuite de l'enfouissement des réseaux (électricité, téléphonie, éclairage public). Ces projets sont des investissements lourds pour des petites communes et il nous faut continuer d'en explorer toutes les sources de financements (subventions, emprunt) avant de prendre une décision. Nous avons mis en place **des moyens de communication** réactifs et faciles à utiliser (PanneauPocket, site

internet) avec l'identification forte de la commune à travers son **blason** qui figure sur tous nos documents. Sur les aspects sociaux au sens large, **la mutualisation** a été développée avec succès (fosses septiques, ramonage) et nous cherchons encore à l'étendre (pompes à chaleur, entretien des toitures, élagage). Notre **projet d'atelier mémoire** (MémoClub) a pu enfin voir le jour et tenir avec une belle réussite sa réunion de démarrage.

La rénovation thermique des bâtiments s'est poursuivie avec les travaux de la Salle des fêtes (installation d'une pompe à chaleur et changement des portes et fenêtres en double vitrage).

Les démarches de reconnaissance de Lugagnac comme **village étoilé** ont été couronnées de succès avec l'obtention de deux étoiles. Par ailleurs, la **maintenance de l'éclairage public** est dorénavant confiée à la FDEL, tant pour les réparations que pour une réflexion sur ce dossier et ses incidences financières et en matière de biodiversité.

Enfin, votre **bulletin municipal** a connu plusieurs évolutions de fond et de forme, cherchant toujours à s'adapter pour mieux vous informer et vous distraire (nouveaux collaborateurs et rubriques, mise en page plus agréable).

Au delà de cette courte synthèse non exhaustive, il reste donc encore beaucoup à faire, prévu ou imprévu, et ceci dans un contexte budgétaire qui se resserre chaque année.

Soyez néanmoins assurés de la motivation et de l'investissement de toute votre équipe municipale pour une belle vie dans notre village.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

	Pages
E dito	1
S ommaire	2
 VIE MUNICIPALE	
I nformations municipales	3
T ravaux	4
S olidarité	4/5
L a Fête du Pâturage	6
P rocès-verbaux des conseils municipaux	7 à 10
H ommage à Madame Fau	11
 INFORMATIONS DIVERSES	11 à 14
 LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine	
D u côté des Amis de Lugagnac	15/16
L a balade du botaniste	16/17
D es maisons du village nous parlent d'elles	17/18
D e bouche à oreille	19/20
 LES PAGES RECREATIVES	
L e clin d'oeil de Maxime	20/21
V os pages de jeux	21/22
P hotos souvenirs de l'automne	23/24

Mairie de Lugagnac

Tél : 05 65 24 30 91

Mail : mairie.lugagnac@orange.fr

Site internet : lugagnac46.fr



Informations municipales

Elections

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les dimanches 10 et 24 Avril de 08h à 19h

ELECTIONS LEGISLATIVES

Les dimanches 12 et 19 juin de 08h à 18h

Le bureau de vote se tiendra à la Mairie

Hommage



Le 8 Mai

Un hommage sera rendu aux hommes du village décédés pour leur patrie.

Retrouvons-nous à 11h00

Sécurisation routière

L'équipe municipale s'est engagée, au début de sa mandature, à renforcer la sécurité routière dans le village, ce qui a donné lieu à plusieurs initiatives dont les résultats sont encourageants, certes, mais encore insuffisants. Les radars, installés en trois lieux, ont permis de voir la courbe de la vitesse s'infléchir notablement, toutefois, des voies nécessitent une sécurisation renforcée.

Il s'agit :

- du passage qui se situe sur la route de la Capelette, à l'angle du chemin du Cayrou, sur lequel la vitesse est souvent excessive et l'étroitesse de la voie source de nuisances pour les riverains,
- du chemin des Adrets, dont le manque de visibilité, les sorties de véhicules de plus en plus nombreuses en raison de l'augmentation importante du nombre d'habitations (dont trois à venir d'ici fin 2023) et le passage accru de véhicules utilitaires rendent indispensables des mesures spécifiques.

Projet pour la route de la Capelette : après une période de test qui s'est traduite par un panneau rappelant la vitesse autorisée et l'installation temporaire de cocottes, et sur les conseils du Service Territorial Routier du Lot la sécurisation de ce lieu va se traduire par la création d'un passage piéton protégé et d'un rétrécissement de la chaussée qui sera signalé par des panneaux. Des subventions seront demandées pour cette réalisation. Le devis est en attente.

Projet pour le chemin des Adrets : le radar de la route de la Capelette a été déplacé sur cette voie. L'étude des statistiques qui seront produites lors de cette phase de test permettra d'étudier la meilleure manière de concrétiser durablement la sécurisation de cette voie. Nous serons accompagnés dans cette réflexion par Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL).

CINEMA

Samedi soir **16 juillet** aura lieu place Louis Malle une projection du film « Oka ! » en présence de la réalisatrice Lavinia Currier et du producteur Jamie Bruce, suivie d'un débat avec l'équipe du film.
Retenez cette date dès à présent !

Lien vers la bande annonce
<https://youtu.be/8luPjmeOGE>





Travaux

- Réfection du puits de Ferrières : suite à l'effondrement d'une partie des murets de soutènement, un chantier va être lancé pour le remontage et la consolidation de l'ensemble.
Des demandes de subventions sont en cours de constitution.
- Voirie : en attente de devis pour la réfection de la place du 19 mars 1962, de la rue de l'Eglise, de la rue du Porche An 2000, du chemin des Iris.

A
programmer



Solidarité

JOURNÉE CITOYENNE du 26 février

Ils vinrent à 22 en ce 26 février 2022, s'atteler au programme de la matinée.

La météo généreuse en soleil et douce chaleur fut la bienvenue pour

- ▶ entreprendre un nouveau nettoyage de l'église, qui brillait de 1 000 feux grâce aux rayons dardés par le soleil au travers des vitraux. Qui sur une échelle, qui sur un escabeau, qui poussant vigoureusement l'aspirateur ou encore dépoussiérant et briquant tout le mobilier, les boiseries, chacun s'est employé à rendre tout son lustre à ce bel édifice,
- ▶ peindre les nouvelles huisseries et l'auvent de la Salle des Fêtes pour mieux les protéger des intempéries.

Nous nous serions crus au printemps ! Quel plaisir ! Les tables ont pris place dehors pour un repas partagé grâce aux confections culinaires de chacun.

Rappelons-le, même ceux qui ne peuvent participer aux travaux sont les bienvenus au repas et invités à faire découvrir leurs talents de cuisiniers.

Ces chantiers collectifs sont toujours un moment privilégié pour mieux faire connaissance, partager des idées, embellir notre patrimoine, dans une ambiance bon enfant. Un grand merci à tous ceux qui donnent de leur temps et bienvenue à ceux d'entre vous qui voudraient les rejoindre.

Prochaine journée le Samedi 30 avril

Programme : Achèvement du chantier sur le chemin des Puits de Benech et de la peinture des huisseries de la Salle des Fêtes.

Comme à l'accoutumée une information sera déposée dans votre boîte à lettres.



Dans le programme municipal figurait l'idée de la création d'un atelier mémoire. Quelques mois après, Martine et Stéphanie proposaient au Conseil Municipal de mettre bénévolement leur expérience d'orthophoniste pour l'une et de psychologue pour l'autre au service des habitants du village, en présentant un projet de mise en oeuvre de cet atelier mémoire. Elles se sont adjoint les services de deux petites mains en les personnes de Yannick et Catherine.

Si l'idée a d'emblée séduit les membres du Conseil, nous étions loin de nous douter que de nombreuses fois il faudrait remettre l'ouvrage sur le métier à tisser, la pandémie venant occuper tout l'espace et différant ce projet. Enfin, avec le printemps, les conditions sanitaires nous ont permis de constituer un groupe. C'est ainsi que 12 participants se sont retrouvés pour la première séance le 26 mars.

Le Maire, François Reymann, a accueilli les participants et a souligné le souhait de la municipalité d'encourager des actions de prévention propices au bien-être et au maintien du lien social.

Que vous dire de ce groupe, si ce n'est qu'il est très hétérogène tant au niveau des âges que des attentes et des tempéraments. Il a su se monter dès la première séance très dynamique, investi, participatif. Mieux comprendre le fonctionnement de notre cerveau, les différentes mémoires que l'on active et de trouver des clés et des astuces aisément utilisables au quotidien, tel est l'objectif. Les exercices, ludiques, se font dans une franche bonne humeur et ont déjà permis de démontrer que des astuces simples peuvent nous faciliter la vie et de dédramatiser les petits oublis quotidiens qui peuvent inquiéter.

Chacun peut participer à son rythme sans que personne ne juge qui que ce soit.

Cinq séances, une par mois, suivront celle du 26 mars. Nous reviendrons vers vous à la clôture de ce premier atelier afin de donner la parole aux participants. Si de nouveaux volontaires se faisaient connaître, nous examinerons la possibilité de leur proposer une nouvelle session dans quelques mois.



Actions collectives

Vidange des fosses septiques : La liste des inscrits pour le 1^{er} semestre a été envoyée au prestataire.
Inscriptions pour le 2^{ème} semestre : la liste est affichée en Mairie.

Ramonnage : Vous pouvez continuer à vous inscrire jusqu'en juin. Si Kévin Theil est déjà venu chez vous les années précédentes, son secrétariat vous recontactera sans que vous ayez besoin de vous inscrire.

Pompes à chaleur : Nous avons pris contact avec différents prestataires spécialisés dans la maintenance et le dépannage de cet équipement. Nous serons en mesure de vous donner dans le prochain bulletin le résultat de notre recherche. Dans l'intervalle, n'hésitez pas à vous inscrire sur la liste affichée en Mairie afin que nous puissions vous contacter le moment venu.



LA FÊTE DU PÂTURAGE à LUGAGNAC

LE SAMEDI 28 MAI 2022

Les propriétaires de l'Association Foncière Pastorale de Lugagnac et les éleveurs de l'association des caussignols ont envie de partager avec les habitants leur démarche collective de manière festive et pédagogique. Pour cela ils vous ont concocté un programme haut en couleur ! **Inscription** : Voir les modalités en bas du texte.

L'animation est proposée par le Parc naturel des Causses du Quercy dans le cadre de la semaine des Géoparc.

Au programme de cette journée :

13h30 - Lancement de la fête et cuisson du pain au four communal

14h30 - Balade avec les brebis qui vont rejoindre leur parc pour le printemps (boucle de 6 km).

16h00 - Animation Plantes et Cailloux, autour de la biodiversité des pelouses sèches, animée par la Réserve naturelle régionale du Marais de Bonnefont. Vous partirez à la découverte du monde minuscule mais fascinant des tas de cailloux des pelouses sèches calcaires.

Quoi, il y a des choses à voir sur ces tas de cailloux ? Quelles plantes voudraient s'y installer ? Mais chut !!! Suivons Hélianthème, elle en connaît un rayon sur les pelouses sèches. Jeux, marionnettes, mimes, recherches, découvertes.

17h30 - Conférence « Paroles d'éleveurs et d'éleveuses », restitution d'une enquête ethnologique réalisée par Guilhem Boucher de l'association La Granja.

Au cours de l'hiver 2020, Guilhem Boucher, de l'association La Granja, a collecté la parole d'une quinzaine d'éleveurs et d'éleveuses de brebis caussenardes, de toutes générations. Ils et elles nous racontent leurs souvenirs de garde des brebis, l'art de faire paître « sans dommage », la frénésie des foires... puis l'agrandissement des troupeaux, les changements de méthodes de productions, l'installation des clôtures, la diversification, la nécessaire coopération.

19h30 - Petit marché des producteurs et artisans locaux, restauration et buvette sur place, accompagné par Un pas de Côté, groupe acoustique en déambulation (N'oubliez pas d'amener vos couverts !)

21h00 Bal dansant traditionnel avec Cal Camina (Assier)

Et toute l'après-midi, des expositions pédagogiques autour de la biodiversité et du pâturage.

Créées en 2017, les deux associations associent éleveurs et propriétaires pour la mise en pâturage des espaces embroussaillés. Accompagné par le département du Lot, la région Occitanie et le Parc naturel régional des Causses du Quercy, ce projet a permis la reconquête de plus de 250 ha appartenant à 40 propriétaires. Le pâturage de ces surfaces par les animaux assure aux éleveurs un complément de fourrages tout en participant à l'entretien d'un paysage ouvert, la préservation des pelouses sèches calcaires et la biodiversité associée et en contribuant à la lutte contre le risque incendie.

INSCRIPTIONS : Dès 3 ans, en famille, au 05 65 24 20 50.



Procès-Verbaux des réunions du Conseil Municipal

Procès -Verbal Réunion du 10 décembre 2021

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNE, Catherine MORIN, Vincent LAGARRIGUE, Jean-François VIGNES, Norbert FLACONECHE, Sophie WALTER.

En visioconférence : Laurence MARY a donné pouvoir à Catherine MORIN.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Madame Sophie WALTER est nommée secrétaire de séance.

En introduction, Monsieur le Maire informe officiellement le Conseil de la démission de Gyl CRAYSSAC, pour des raisons familiales et personnelles. Notre assemblée municipale est donc désormais composée de dix conseillers.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05 NOVEMBRE 2021 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II-1 : Adhésion au service ADS : convention entre la commune et la CCPLL

Le Maire, François REYMANN, rappelle que le Service d'Attribution du Droit des Sols qui dépendait de la DDT (Direction Départementale des Territoires) va être transféré à la CCPLL (Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne) à compter du 1^{er} janvier 2022. Pour ce faire une convention doit être signée entre la CCPLL et les communes.

Pour ce qui nous concerne, l'adhésion annuelle à ce service communautaire se montera à 340 euros (250 euros fixes pour chaque commune auxquels il faut ajouter une somme variable selon le nombre d'habitants). La commune devra ensuite payer pour chaque acte établi.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention communiqué. Celui-ci ne tenant pas compte des remarques et objections émises lors de la réunion communautaire du 19 novembre, le Conseil Municipal propose de donner pouvoir au Maire pour signer la convention une fois celle-ci amendée.

Cette proposition est approuvée par 9 voix - 1 voix contre

II-2 : Délégation de maintenance de l'éclairage public à la FDEL (Fédération Départementale d'Energies du Lot)

Cette délibération est ajoutée à l'ordre du jour.

Le Maire informe les conseillers que la FDEL a rendu son rapport sur l'étude technique et l'état des lieux de l'éclairage public de la commune. Il précise qu'actuellement chaque intervention pour dépannage (changement d'ampoule...) coûte environ 300 euros à la commune. Cette année il y a déjà eu 2 interventions. La FDEL propose un contrat sur 5 ans pour un montant annuel de 594 euros. Le contrat s'articule sur 3 pôles : investissement, maintenance et exploitation. Le coût de l'étude est facturé 770 euros dont 224 à la charge de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

II-3 : Budget commune : décision modificative

Le Maire explique qu'il s'agit d'un jeu d'écriture comptable afin de permettre de payer les potentielles factures de fonctionnement d'ici la clôture de l'exercice comptable 2021.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

III. Informations et discussions

III-1 : Point financier 2021 : budget communal

Le Maire fait état de la situation financière de la commune.

III-2 : Projet vente des granges de Monsieur SCHIECHEL

Le Conseil Municipal a réfléchi sur la faisabilité d'un projet de rachat des granges et envisagé diverses options. Après avoir consulté le CAUE (Conseil Urbanisme Architecture Environnement) et le SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot), il ressort que le projet d'achat et de rénovation/transformation de ces bâtiments n'est pas envisageable. Hors prix d'achat, le montant de la rénovation s'élèverait à 727 498 euros pour un bâtiment à vocation ERP (Etablissement Recevant du Public) et 595 226 euros pour transformer les bâtiments en logements.

Le Conseil Municipal décide en conséquence de ne pas donner suite à ce projet.

III-3 : Hangar de stockage de matériel

La commune est toujours à la recherche d'un lieu et doit actualiser le coût du bâtiment souhaité pour stocker le matériel.

III-4 : Voirie

Le Maire informe les conseillers qu'après de nombreuses réunions, de nouveaux critères de classement des voies ont été établis. Il rappelle que pour qu'une voie soit classée en voie communautaire il faut que la chaussée fasse au moins 3 mètres de large et que ladite voie desserve au moins 2 habitations ou bien qu'elle fasse la jonction entre 2

départementales ou 2 voies communautaires. L'entretien des voies communautaires revenant à la Communauté de Communes et non plus à la commune.

La commune souhaitait classer le Chemin des Iris en voie communautaire, mais pour cela il faudra que la chaussée soit révisée. Le chemin du Coual a été déclassé et redevient communal.

IV – Questions diverses

IV-1 : Aménagement Place Louis Malle

En accord avec la famille, il est proposé d'apposer une plaque avec une photo et un court texte de Louis Malle sur son attachement à Lugagnac.

IV-2 : Noël des aînés

Comme chaque année, une distribution de colis pour les fêtes de fin d'année est organisée pour les anciens de la commune. Cette année, 11 personnes sont concernées. La distribution aura lieu le samedi 18 décembre au matin.

IV-3 : Site internet

Le site internet de la Mairie est désormais opérationnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 07 janvier 2022 à 18h15 en Mairie.

Procès -Verbal Réunion du 14 janvier 2022

Étaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Jean-François VIGNES, Sophie WALTER.

En visioconférence : Laurence MARY a donné pouvoir à Jean-François VIGNES, Yannick MONTAGNE a donné pouvoir à Nathalie DEVIMES, Catherine MORIN a donné pouvoir à Philippe RAMOND.

Absents excusés : Norbert FLACONECHE a donné pouvoir à Sophie WALTER, Vincent LAGARRIGUE a donné pouvoir à François REYMANN

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Monsieur Jean-François VIGNES est nommé secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 décembre 2021 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II-1 : Validation des voiries d'intérêt communautaire.

Le Maire, François REYMANN, présente la délibération de validation des voiries d'intérêt communautaire, Le chemin des Iris n'ayant pas été classé en voie d'intérêt communautaire une modification est apportée à cette délibération pour demander le réexamen du classement de cette voie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

II-2 : Demande de subventions pour les travaux des bâtiments communaux.

Le Maire présente aux conseillers une délibération de demande de subventions pour la réalisation des travaux sur les bâtiments communaux : construction du hangar pour les engins de chantier de la commune, changement de fenêtre sur l'ancien presbytère.

Délibération adoptée à l'unanimité.

III. Informations et discussions

III-1 : Point travaux bâtiments communaux :

Le Maire propose de réfléchir à un réaménagement des locaux de la Mairie pour permettre un meilleur accueil du public. La salle de réunion actuelle serait en partie utilisée pour créer un espace d'accueil pour la secrétaire où elle aurait à disposition les documents nécessaires pour répondre aux besoins des usagers. Le secrétariat actuel et le bureau serviraient de lieu de travail pour les élus pendant les temps d'accueil du public. L'espace restant de la salle de réunion devant suffire pour tenir les réunions du conseil. Les avis sont partagés sur cette proposition : cette disposition permettra-t-elle de préserver la discrétion des échanges avec les usagers, les contacts du public avec les élus ne risquent-ils pas d'être moins fréquents, cette nouvelle disposition peut provoquer une agitation moins propice au travail de secrétariat. Le conseil décide de prendre le temps de réfléchir à cette proposition et éventuellement d'en faire d'autres.

Le Maire rappelle la nécessité de mettre à l'abri les engins de chantier qui sont actuellement stockés à l'extérieur et donc soumis aux aléas climatique, le projet de construction d'un hangar sur le terrain au dessus du cimetière est donc nécessaire, il faut réactualiser le devis pour la réalisation de cet ouvrage

Le Maire informe les conseillers que la locataire de l'ancien presbytère a demandé le remplacement des 2 dernières fenêtres de son logement, qui ne sont pas à double vitrages, ce qui a été prévu pour l'année 2022.

III-2 : Enfouissement des réseaux.

Le Maire propose aux conseillers de relancer les procédures pour mettre en œuvre le projet d'enfouissement des réseaux, Catherine MORIN intervient pour proposer en son nom et celui de Vincent LAGARRIGUE que ce projet soit soumis à la population du village compte-tenu de l'importance des sommes engagées et donc du temps long



pendant lequel la commune sera soumise au remboursement du crédit, cette proposition est soutenue par Laurence MARY. Les autres membres du Conseil ne pensent pas que cette consultation soit nécessaire. La discussion sur ce sujet sera reprise avec un Conseil Municipal au complet pour évoquer d'éventuels autres projets.

III-3 : Refonte de la liste électorale.

Le Maire rappelle que pour les élections présidentielles la liste électorale doit être remise à jour, une relecture de celle-ci est nécessaire pour corriger d'éventuelles erreurs et pour modifier les adresses suite à l'adressage, Catherine MORIN, Laurence MARY et Sophie WALTER se portent volontaires pour effectuer ce travail.

III-4 : Raccordement fibre pour la Mairie.

Le Maire demande aux conseillers s'il est judicieux de demander le raccordement de la Mairie à la fibre. Après discussion l'ensemble du conseil y est plutôt favorable à condition que cela n'entraîne pas un surcoût important. La question du tarif va être posée à l'opérateur.

IV – Questions diverses

IV-1 : Norbert FLACONECHE a posé une question concernant la divagation des chiens dans le village, le Maire rappelle que la loi est claire à ce sujet : elle est interdite. Une lettre sera envoyée aux propriétaires des chiens mis en cause.

IV-2 : Norbert FLACONECHE a posé une question concernant les véhicules qui se garent devant la salle des fêtes, il sera rappelé aux locataires de l'ancien couvent que les places de parking sont sur la place de l'église.

IV-3 : Norbert FLACONECHE a posé une question concernant le camion aménagé en habitation qui est garé sur un terrain le long de la D911, le Maire informe les conseillers qu'il est au courant de cette situation et qu'il adresse une lettre au propriétaire du camion pour lui rappeler que ce terrain n'est pas constructible et ne peut donc pas être un lieu d'habitation.

IV-4 : Nathalie DEVIMES informe le conseil que le container de récupération du verre qui est sur le terrain communal proche de la Mairie doit être bientôt remplacé par un container en plastique donc moins bruyant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 18 février 2022 à 18h15 en Mairie.

Procès -Verbal Réunion du 18 février 2022

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNE, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Sophie WALTER, Norbert FLACONECHE.

Présents en visioconférence : Laurence MARY a donné pouvoir à Catherine MORIN.

Absents excusés : Vincent LAGARRIGUE ayant donné pouvoir à Nathalie DEVIMES.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Madame Sophie WALTER est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 janvier 2022

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II-1 : Budget commune : vote du compte administratif et de gestion 2021

Les règles de la comptabilité publique dissocient les rôles de l'ordonnateur (Maire) et du comptable (Trésor public).
Le compte administratif est le document comptable tenu par l'ordonnateur qui rassemble toutes les recettes et les dépenses de la commune.

Le compte de gestion répertorie toutes les opérations réalisées par le comptable à la demande et pour le compte de l'ordonnateur.

Les deux documents doivent être sincères et concordants et validés par le Conseil Municipal.

Les comptes 2021 sont présentés et expliqués, leur synthèse s'établit comme suit :

A) Pour la section fonctionnement :

- dépenses : 98 218.52 euros

- recettes : 122 059.24 euros

- résultat : 23 840.72 euros

- résultat net (incluant le report 2020 de 18 945.45 euros) : 42 786.17 euros d'excédent

B) Pour la section investissement :

- dépenses : 56 344.90 euros

- recettes : 33 366.03 euros

- résultat : -22 978.87 euros

- résultat net (incluant le report 2020 de 999,57 euros) : -21 979.30 euros de déficit

C) Situation des restes à réaliser :

- dépenses (factures) : 24 432.46 euros

- recettes (subventions) : 21 804.00 euros



Les membres du Conseil Municipal examinent ensuite le compte de gestion fourni par la Trésorerie et constatent sa concordance avec ces résultats.

II-2 Budget commune : affectation du résultat 2021

Cette décision consiste à affecter le résultat de l'exercice 2021 au budget 2022 en tenant compte des recettes à percevoir (21 804.00 euros de subventions) et des factures à régler (24 432.46 euros pour les huisseries de la salle polyvalente).

Le solde des restes à réaliser est donc de : 2628.46 euros. Après reprise du résultat de la section investissement (21 979.30 euros), le besoin de financement est de 24 607.76 euros.

Ce montant fera l'objet d'un transfert depuis la section de fonctionnement. Le solde, soit 18 178.41 euros, (42 786.17 – 24 607.76) sera affecté à la section fonctionnement du budget 2022, qui sera discuté et voté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Pour le vote de ces délibérations, le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Ces deux délibérations sont approuvées à l'unanimité des votants (soit 9 voix).

III. Informations et discussions

III-1 Monsieur le Maire informe les conseillers de l'état de la dette de la commune :

Deux emprunts sont en cours.

- 1- Emprunt de 30 000 euros contracté en 2014 (moulin, toiture de l'église) et courant jusqu'en 2026. Le capital restant dû est de 13 161 euros.
- 2- Emprunt de 70 000 euros contracté en 2017 (aménagements sur la RD 40) et courant jusqu'en 2027. Le capital restant dû est de 41 186 euros.

III-2 Le Maire informe les conseillers des diverses subventions accordées aux associations.

III-3 Point travaux bâtiments communaux :

Le Maire informe les conseillers que le devis de construction du hangar de stockage pour le matériel communal est toujours en attente de réception.

III-4 Sécurité et circulation dans le village :

Les conseillers soulèvent le problème de la vitesse excessive des véhicules Chemin des Adrets. La vitesse limitée à 30km/heure est loin d'être respectée. Il est proposé de déplacer le radar situé rue du Moulin pour le mettre à titre d'expérimentation Chemin des Adrets.

Le Maire rappelle que le SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) a été contacté afin de faire une étude globale sur la circulation dans le village. Nous attendons leur retour pour une date de rendez-vous.

III-5 Avancement PLUI :

Nathalie DEVIMES explique aux conseillers que le bureau d'études en charge du dossier va compiler les questionnaires remplis par chaque commune pour proposer un document de règlement écrit qui devra être validé en commission, puis en conseil communautaire. Elle propose qu'à la réception de ce document, les conseillers se réunissent pour pouvoir y apporter les corrections éventuelles, avant le passage en commission.

IV – Questions diverses

IV-1 Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a reçu une injonction de la Trésorerie générale à réunir la CCID (Commission Communale des Impôts Directs). Les membres de cette commission seront convoqués entre le 20 février et le 25 mars.

IV-2 Adhésion au service ADS (Service d'Attribution du Droit des Sols) : convention entre la commune et la CCPLL. Lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2021, les conseillers avaient donné pouvoir au Maire pour signer la convention une fois celle-ci amendée. Monsieur le Maire informe les conseillers que ce document vient seulement de lui parvenir et sera signé prochainement.

L'adhésion annuelle au service instruction sera pour notre commune de 310 euros. A ce coût s'ajouteront ceux de l'étude des dossiers soit par exemple 90 euros pour un certificat d'urbanisme B et 220 euros pour un permis de construire. Ces dépenses sont nouvelles depuis le 1^{er} janvier 2002, suite au désengagement de l'État (DDT) quant à l'instruction des demandes.

IV-3 Philippe RAMON informe les conseillers que l'AFP (Association Foncière Pastorale) se réunira le samedi 28 mai 2022 à la salle polyvalente de Lugagnac, pour la fête du pâturage. Plusieurs manifestations se dérouleront tout au long de la journée : fabrication du pain au four communal, transhumance de la route du Barry au Coual, marché gourmand, tables rondes...) Le programme sera affiché en Mairie.

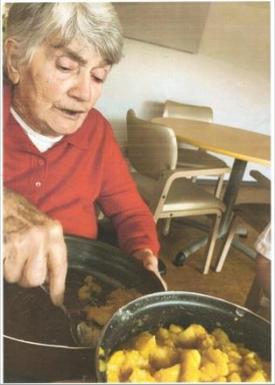
IV-4 Jean-François VIGNES rappelle que la journée citoyenne se déroulera le samedi 26 février. Au programme : nettoyage de l'église et peinture des huisseries de la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 21 mars 2022 à 18h15 en Mairie.

Le Conseil Municipal a souhaité rendre hommage à Yvette Fau.

A la demande de sa famille, Chantal M. a écrit ces quelques mots en souvenir de son amie.



Née et ancrée au mas de Bénech, Yvette Fau nous a quittés ce 9 février 2022.

Ses proches : famille, voisins, amis, n'oublieront pas sa vivacité, son accueil chaleureux, ses éclats de rire mais aussi sa force et son courage souvent mis à rude épreuve.

Soucieuse de chacun et surtout des plus jeunes, elle s'interrogeait sur leur avenir dans ce monde bien différent de celui qu'elle avait connu.

Mais c'est dans les champs qu'elle vivait pleinement au rythme des saisons ; aimant la terre qu'elle travaillait vaillamment et avec passion. Les chemins d'Antignac, de la combe et du lac peuvent vous le dire : ils s'en souviennent et se souviendront d'elle comme de ceux qui l'ont précédée.

Juste après son départ, un nouveau printemps est arrivé : cornouillers, jonquilles et violettes ont fleuri. La vie continue.

« Tu n'aurais pas manqué de semer fèves et autres graines ni de partir en quête de pissenlits ou de doucette ; sans oublier de m'en porter pour le plaisir de me régaler ou celui de partager et de bavarder. Oh !...pas trop car tu n'avais guère le temps de t'asseoir : beaucoup à faire encore. »

Au revoir Yvette et merci pour ce que tu as été.

Tous ceux qui t'ont bien connue ici, dans ton village de Lugagnac, ne t'oublieront pas.

Chantal

INFORMATIONS DIVERSES



ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE

La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne met en place un nouveau service, nommé **Accompagnement numérique**, au service des habitants de plus de 60 ans.

Des ateliers de découverte ou de perfectionnement de l'outil informatique se mettront en place dans les villages qui en feront la demande, dès lors qu'il sera possible de constituer un petit groupe de personnes intéressées (6 à 8 personnes).



Les sujets abordés seront vastes ; en voici quelques-uns :

- S'appropriier et utiliser un équipement informatique,
- Maîtriser le traitement de texte et les périphériques (imprimante, appareil photo, clé USB ...),
- Utiliser les moyens de communication (messageries) et les services internet, notamment pour des démarches administratives,
- Connaître les risques et les dangers d'internet ...

Afin d'adapter les ateliers au plus près des besoins des habitants, la CCPLL vous propose de remplir un questionnaire,

- soit en ligne à l'adresse <https://framaforms.org/les-ateliers-numeriques-de-la-communaute-de-communes-du-pays-de-lalbenque-limogne-l643724990>
- soit en venant à la Mairie chercher un questionnaire papier, que vous pourrez ensuite adresser à la CCPLL.

Les élus sont à votre disposition pour remplir ce questionnaire avec vous si vous avez des questions spécifiques. Ils verront ensuite avec le service Numérique de la CCPLL de quelle manière organiser des ateliers sur le village.



FINANCEMENT DES AIDES TECHNIQUES INDIVIDUELLES

La CFPPA (Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Lot) met en place un nouveau dispositif destiné aux personnes de 60 ans et plus qui rencontrent des difficultés liées à un handicap, une maladie, l'avancée en âge. Elle peut ainsi les aider à financer l'acquisition d'équipements techniques.

L'aide financière de la CFPPA intervient en complémentarité du remboursement de la Sécurité Sociale, de votre complémentaire santé, de vos prestations liées au handicap ou à la perte d'autonomie ainsi que de vos caisses de retraite principales et complémentaires.

Ces aides techniques sont très nombreuses, comme par exemple :

- Fauteuil roulant, siège de douche, prothèse auditive, orthèse, verticalisateur...
- Téléphone adapté, tablette simplifiée, bracelet d'activité, montre connectée...
- Domotique, chemin lumineux...
- Aides concourant à la prévention des chutes telles main courante, barre d'appui, monte escalier...

Sont exclus : les travaux d'adaptation de l'habitat qui peuvent ouvrir droit à d'autres aides et les aides à l'hygiène.

Important : l'achat de l'équipement ne doit pas être réalisé plus de 6 mois avant le dépôt de la demande.

Pour en savoir plus et être conseillé sur la démarche à entreprendre vous pouvez :

- ▶ contacter la CFPPA au 05 65 53 44 07 ou 05 65 53 44 04 ou sur cfppa@lot.fr
- ▶ consulter le dossier complet et retirer le formulaire de demande d'aide à la Mairie ou en ligne sur lot.fr/prevention-perse-autonomie.

Nous sommes à votre disposition, n'hésitez pas à vous informer pour vous-mêmes ou un proche.



Rubrique écolonomique

(Textes d'Agathe Thuillier – Association Sembius – Limogne)

Une recette économique et douce pour l'environnement : la lessive à la cendre

A l'heure où nous sommes nombreux à avoir rallumé nos poêles et cheminées, pourquoi ne pas essayer cette recette simple comme bonjour qui nous débarrasse des cendres dont nous ne savons pas toujours quoi faire ?

Ce dont nous avons besoin :

une passoire ou un tamis / 2 récipients : seau, bidon, baignoire... / 1 litre d'eau / une bouteille vide / un tissu / un entonnoir / une cuillère en bois ou un simple bâton

- Tamisez 50 g ou deux verres de cendres à l'aide d'un tamis ou d'une passoire. Mélangez-les à 1 litre d'eau (eau de pluie de préférence – cf. notre article précédent sur la récupération des eaux de pluie), dans un seau ou une baignoire.
- Laissez reposer et mélangez une fois par jour à l'aide d'un bâton ou d'une cuillère en bois jusqu'à l'obtention d'un liquide savonneux en surface (cela prend de 24h à trois jours maximum).
- Pliez un tissu en quatre et placez-le sur l'entonnoir lui-même installé sur la bouteille vide et filtrez le liquide obtenu.

Votre lessive est prête !

Des nouvelles de l'association Sembius

Suite au troc de graines du 11 mars, les activités au jardin partagé ont repris. N'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez jardiner avec nous.

Le relais producteurs, L'Arbre Acadabar, est ouvert tous les vendredis de 17h à 19h au 99 rue de Lescure à Limogne. Vous y trouvez des produits bio fermiers des environs. Le 1er vendredi du mois, c'est apéro partagé dans la convivialité. Des ateliers thématiques ou conférences sont programmés certains autres vendredis.

Pour en savoir plus, nous contacter : 06 86 76 47 19 (Agathe de Lugagnac) ou asso.sembius@gmail.com.

Les intrus de la poubelle noire

(Synthèse de Article du Syded du 02/03/2022)

Le Lot est le territoire d'Occitanie où l'on jette le moins dans la poubelle noire (poubelle à ordures ménagères) mais nous pouvons faire mieux puisque 80% du contenu de la poubelle noire n'y a pas sa place !

Il suffit de regarder de près cette poubelle noire pour s'en convaincre. Elle pourrait ne peser que 45 kg par habitant et par an si elle était délestée de **ces intrus**. Elle en pèse aujourd'hui 5 fois plus !



Des déchets non valorisés

Ces intrus jetés sont « perdus » car son contenu est enfoui ou incinéré. Impossible de valoriser ou de recycler ce qui y est jeté.

Les coûts de traitement des ordures ménagères explosent depuis 2020. La Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte de 2015 a fixé l'objectif de réduire de 50% les déchets enfouis à l'horizon 2025.

Elle s'appuie sur deux leviers d'ordre financier :

- Forte augmentation de La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui va tripler entre 2020 et 2025.
- Forte diminution de la capacité des sites d'enfouissement comme celui de Montech où est expédiée une partie des ordures ménagères lotoises. Cette baisse de capacité fait fortement augmenter le coût unitaire du traitement. Ainsi, l'enfouissement et l'incinération des intrus de la poubelle noire coûtent chaque année plus de 5M€ au Syded qui répercute ce coût sur les collectivités de collecte, et au final sur les contribuables. À l'horizon 2025, ce surcoût est amené à augmenter de 50% si nous ne réduisons pas les quantités jetées.



C'est la question posée par la campagne de communication lancée par le Syded en ce mois de mars. En effet, il existe **des solutions, souvent simples**, pour réduire le poids de la poubelle noire.

Par exemple, **la moitié des emballages et papiers** échappent au geste de tri des lotois. La solution est toute proche : **dans le bac vert ou jaune** qui se situe à côté du conteneur à ordures ménagères. Les emballages et papiers coûtent 5 fois moins cher lorsqu'ils sont triés plutôt que jetés dans la poubelle noire.

Plusieurs kilos de déchets dangereux sont jetés dans les sacs noirs : **vêtements, piles, petit électroménager, jouets électriques ou électroniques, médicaments, pots de peinture...** autant de produits qui échappent à un avenir meilleur s'ils étaient rapportés en **déchèteries ou dans les points de collecte dédiés** (borne à textile, bornes en magasins...).

Les déchets organiques peuvent être **compostés facilement** en maison individuelle et de plus en plus grâce aux **composteurs collectifs** déployés par le Syded avec l'aide des communes. Le gaspillage alimentaire est le déchet qui coûte le plus cher aux lotois. On estime à 20M€ le coût de la nourriture achetée / jetée chaque année dans le Lot.

Enfin, **les textiles sanitaires** peuvent être remplacés par des **produits réutilisables : chiffons, lingettes en tissu et même couches lavables pour les enfants**.

Ces gestes, peu contraignants dans notre vie quotidienne, ont un double impact. Ils sont bénéfiques pour notre environnement, mais aussi pour notre porte-monnaie.

LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine



Du côté des Amis de Lugagnac

05 février : rando Claudine nous a emmenés via Ferrières sur le GR 65 en direction de Limogne. Nous avons pu apprécier le beau travail des équipes des « Mille mains » dans la reconstruction des murs en pierres sèches et des cazelles.

05 mars : rando Nous covoiturons jusqu'à Limogne.
Cette fois, le guide est Maxime qui emmène sous la pluie les 11 participants au dolmen de Ferrières.

ASSEMBLEE GENERALE

Le 12 février à 10h, a eu lieu l'Assemblée Générale des Amis de Lugagnac.

Claudine y a présenté le bilan moral des activités de l'année écoulée, puis Véronique a expliqué les différentes subventions demandées par l'association notamment pour le concert Lot Allegro, l'achat de différents matériels, et le projet de voyage à Martel.

Jean-Louis a présenté le bilan financier et les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

Le bureau et le conseil d'administration ont été réélus. Nous remercions chaleureusement les quatre nouveaux administrateurs qui nous ont rejoints.

Le CA se compose de Mesdames Baldelli Guetal Magali, Devilliers- Crayssac Michelle, Malavelle Chantal, Massol Caroline, Megly Dominique, Tissandier Thérèse, Wright Jane et de Messieurs Agrech Gilles, Capelle Albert, Carnajac Maxime, Crayssac Gyl, Hardy François, Rouable Patrick, Salvat Jean-Marie et du bureau.

Le bureau se compose de Mesdames Flaconèche Claudine (Présidente), Cagnac Véronique (vice-Présidente), Bodenghien-Hombau Laure (secrétaire), Devilliers Jean-Louis (trésorier), Guaita Mariano (secrétaire-adjoint), Hombau Guy (trésorier-adjoint).

Claudine présente enfin le projet des activités 2022 et rappelle que ce projet est non exhaustif et que toutes les propositions sont les bienvenues. N'hésitez pas à nous donner de nouvelles idées et à les glisser dans la boîte aux lettres de la mairie

Michelle propose qu'un atelier « conversation en anglais » soit créé. L'idée est retenue et cet atelier sera animé par Jane ; nous reviendrons vers vous pour vous dire à quelle fréquence il aura lieu.

Et, ce même 12 février, nous étions heureux d'accueillir **la compagnie de théâtre La Bête à Cornes** venue nous présenter son nouveau spectacle poético musical : Voyage en solo. Jean Mayer et Gérard Dubois nous ont fait voyager sur Aragon, Prévert, Ferré, Baudelaire, Proust....

Une petite quarantaine de personnes était venue les applaudir. La soirée s'est terminée avec le pot de l'amitié et quelques gâteaux faits par les bénévoles afin de pouvoir échanger avec nos artistes en toute convivialité.

Merci à tous pour votre participation.

Contacts :

Les Amis de Lugagnac Tél : **07 49 10 42 09**

Courriel : comitedesfetes.lugagnac@orange.fr



N'hésitez pas à consulter la page des Amis de Lugagnac sur le site de la Mairie :
« <http://www.lugagnac46.fr/les-amis-de-lugagnac> »

Les activités régulières

Randonnée : tous les premiers samedis du mois.

Départ de l'église à 09h00.

Chorale : tous les mardis de 18h à 20h.

Après-midi Jeux : Ils reprendront à l'automne.



A VOS AGENDAS

Les manifestations du printemps		Les manifestations de l'été	
	14 mai – Spectacle humoristique « J'arrête de m'aigrir » - M. Vivoux		8 juillet – Apéro du Moulin – repas façon auberge espagnole
	26 mai – Vide greniers et Talents		15 juillet – Concert « Trio Tirana » Violon, guitare, violoncelle
	06 juillet – Voyage à Martel		23/24 juillet – Prix concours Maisons Fleuries et Photos – Cérémonie d'hommage devant le Monument aux Morts
	Juin – Concours des Maisons Fleuries		03 août – Marché des saveurs gourmandes Août (date à déterminer) : Concert Lot Allegro
	Concours photos Le thème vous sera communiqué début avril		

La balade du botaniste : L'AIL des OURS

(texte de Maxime Carnajac)

L'ail des ours se présente sous la forme d'une plante aux fleurs blanches et longues feuilles vertes. Riche en vitamine C, il a des vertus médicinales :



- il aide à lutter contre l'hypertension ;
- il est utilisé contre les maux d'estomac, les vers intestinaux et les problèmes de digestion
- il aide à lutter contre les infections virales et l'encombrement des voies respiratoires
- il prévient les problèmes cardiovasculaires.

Pourquoi ce nom ?

Si cet ail sauvage a pris le nom d'ail des ours, c'est parce que les ours, au sortir de leur longue hibernation hivernale, aiment manger cette plante, alors que les autres herbivores, eux, la boudent.

Où et à quelle saison fait-il son apparition ?

L'ail des ours a besoin d'une terre très humide et d'être protégé du soleil. Pour le cueillir, il faut se rendre près des cours d'eau ou dans les forêts, au printemps, en période de floraison. C'est en effet en cette saison, autrement dit des mois d'avril à juin.

Voici une astuce pour ne pas le confondre avec le muguet, au feuillage si ressemblant : Si vous en frottez les feuilles, l'ail des ours dégage un fort parfum d'ail. C'est votre odorat qui doit vous guider !



Comment le ramasser ?

Pour le cueillir, il faut prendre quelques précautions :

- **cueillir les feuilles individuellement** et non collectivement : cela limite le risque d'introduire des plantes toxiques (muguet ou colchique, par exemple) dans la cueillette ;
- prendre les feuilles au ras du sol pour bien s'assurer qu'elles poussent individuellement, ce qui est une caractéristique de l'ail des ours. *A contrario, les feuilles de muguet poussent par grappes.* Après votre récolte, ne jetez rien, car les fleurs d'ail des ours se consomment également.

Quel est le goût de l'ail des ours et comment l'utiliser ?

L'ail des ours a un goût proche de celui de l'ail cultivé dans les jardins. Sa saveur est plus florale, plus raffinée et moins piquante que celle de l'ail. C'est pourquoi c'est une plante sauvage très recherchée en cuisine pour faire du pesto ou du beurre à l'ail des ours notamment.

L'ail des ours peut être utilisé comme un pesto : il faut laver les feuilles d'ail des ours et les mixer avec du parmesan et des pignons de pin. Il suffit ensuite de verser de l'huile d'olive jusqu'à obtention de la texture souhaitée, puis d'assaisonner. Ce pesto se conserve dans un bocal en verre, recouvert d'huile d'olive, jusqu'à un an au réfrigérateur. L'ail des ours ainsi préparé se marie à la perfection avec du pain à l'ail.

Vous pouvez aussi le congeler: après avoir lavé les feuilles, séchez-les bien à l'aide d'un torchon propre, puis placez-les au congélateur dans des sacs de congélation.

Quelques maisons de Lugagnac nous content leur histoire au travers des siècles



~ ~ ~ ~ ~



Il était une fois le Rascalat, et il est encore

1769 - Ce dont mes murs se souviennent

Le Rascalat, c'est le sobriquet de Jean Bach (nom de famille très répandu depuis des siècles), né en 1748. S'il s'installe, en 1769, chemin du Cayrou, dans une maison pourvue d'un pigeonnier massif, cela signifie que son niveau de vie s'améliore ; car de nombreuses maisons du bourg sont des chaumières d'à peine 20 mètres carrés et ne comprenant qu'une pièce unique avec évier et cheminée. Dites « maisons élémentaires », elles ont peu d'ouvertures et le sol est très souvent en terre battue. Alors, posséder une maison nantie d'un escalier, d'un petit perron couvert dit bolet, d'une pièce, unique encore mais relativement grande, c'était très appréciable ; d'autant plus qu'une citerne, extérieure mais accolée et couverte, recevait l'eau de pluie – elle toujours là, visible de la route ainsi que le système qui déroule la chaîne portant le seau puisant l'eau.

Quant au pigeonnier, il permettait d'avoir une source de viande gratuite. Les pigeons, autonomes, se nourrissaient seuls, et ne ... voyageaient pas ! La fiente était souvent récoltée et utilisée en guise d'engrais riche et naturel : un plus, pour les agriculteurs que tous les habitants de la maison seront!

Jean Bach et sa femme, née Fraisse, sont les parents de Marthe. Celle-ci épousera Jean-Baptiste Escaut ; une fille née de cette union se mariera, elle, avec Pierre Lades, venu de Limogne. Ensuite, leur fils, Jean-Baptiste Lades, et sa femme Berthilde (née Aymard à Cènevrières) seront les parents d'un petit Jean-Louis. Ce dernier, futur époux de Marie Courpet, née à Varaire, aura une fille : Berthe, la maman de Thierry Burg.

Berthe a épousé Jean Burg, venu de Jamblusse. Jean, le père de Thierry (et de ses sœurs): un homme sympathique dont Lugagnac se souvient.



A Lugagnac, en 1769

D'autres maisons à pigeonnier massif existent dès avant la Révolution à Lugagnac. En revanche, dans le bourg, il n'y a ni église ni cimetière, aucun presbytère, pas de couvent (maison face à la Salle des Fêtes) et, surtout aucun orme, arbre de la Liberté !

C'est que la Révolution n'aura lieu que dans 20 ans. L'église paroissiale est au Truffe - enfin, vers la Grezette - et a pour Prieur Joani, du diocèse de Rodez (depuis 1730 le prieuré de Laramière est débouté).

Nous ne sommes pas encore à l'Epoque Contemporaine. Il y a longtemps que des notables, des bourgeois, occupent les « haut-lieux » (les Dubrun, par exemple, sont au Truffe) ; ils ont des métayers qui vont être des familles importantes dès les années 1790 - même ceux du Coual, toujours fief en 1769 du Marquis de La Tour du Pin Gouvernet de Cènevères, comme tout Lugagnac.

Gaspard Romec est Notaire Royal, soit un officier gérant au nom du Roi différents actes de la vie quotidienne comme des contrats de mariage, des testaments ou des achats (l'actuelle maison de Mme Devîmes peut être encore appelée « chez Romec »).

Cela dit, la plupart des habitants du bourg et les travailleurs à la journée, nombreux, vivent très difficilement. Sècheresses et hivers rigoureux entraînent de mauvaises récoltes ; la famine provoque mendicité, insubordination, pillages et... répression terrible, même dans notre cause du Quercy !

En France, en 1769

Un événement de taille a lieu : la Corse devient une province française. Conduits par Paoli, les indépendantistes de l'île - cédée à la France, l'année précédente, par Gênes - sont battus par l'armée française. Peu de temps après, le 15 août 1769, un enfant naît dans la famille Bonaparte, un « adorable » (!) petit Napoléon ! Mais pourquoi le roi Louis XV s'en inquiéterait-il ? Il ne prédit pas l'avenir, la Révolution n'éclatera que dans vingt ans, la Monarchie Absolue est bien en place, et le 22 avril la Comtesse du Barry devient sa maîtresse officielle. Certes, il n'est plus vraiment « le Bien-Aimé » comme au début de son règne, mais il prépare le mariage de son petit-fils,

futur Louis XVI, avec Marie-Antoinette d'Autriche (il aura lieu l'année suivante).

En 1769 aussi, Bougainville termine le premier tour du monde officiel et rentre à Paris ; il a exploré l'océan Pacifique et, entre autres, découvert Tahiti.

C'est un fleuron de plus apporté au « Siècle des Lumières ». Après des progrès de l'Economie, le développement intellectuel rayonne avec Voltaire, Rousseau, Diderot... les Philosophes !

Hélas, les inégalités sociales « brillent » aussi très fort !

Et dans le monde en 1769

« Despotisme éclairé », Frédéric II de Prusse et Catherine II de Russie n'en sont pas moins des souverains au pouvoir autoritaire. Le Saint-Empire-Romain-Germanique s'étend sur une vaste partie de l'Europe, Marie-Thérèse (mère de Marie-Antoinette) est impératrice d'Autriche, et l'Empire Ottoman (1299 -1922) commence à décliner.

En Asie, berceau des civilisations, la dynastie Qing règne en Chine et le Japon demeure fermé aux influences étrangères.

Dans le continent américain, le souffle indépendantiste progresse dans les colonies espagnoles et portugaises ; en Amérique du nord, les 13 colonies britanniques, libérées, vont devenir les Etats-Unis en 1776 - et se lancer ensuite dans la Conquête de l'Ouest.

Enfin, à l'approche du dernier quart du XVIIIème siècle, la Traite des Noirs culmine en Afrique, via l'esclavage en Amérique. Ainsi va l'Histoire.

Mais revenons dans mes murs

Chez le Rascalat, en 1769, écalait-on des noix, à la veillée ? C'est fort possible car *rascal* est le mot patois désignant le fruit du noyer ; alors, on « dénoisillait » ! D'autant plus qu'il fallait faire de l'huile de noix pour alimenter les « calel(s) », petites lampes d'éclairage.

En 2022, c'est toujours chez le Rascalat - même s'il n'y pas de noyer -, mais on s'éclaire à l'électricité ! Il y a peu de temps que Berthe, tellement aimable tout au long de sa vie, nous a quittés ; mais Thierry et Françoise veillent sur la maison et participent à l'entretien, l'embellissement du village.

Vive le Rascalat !

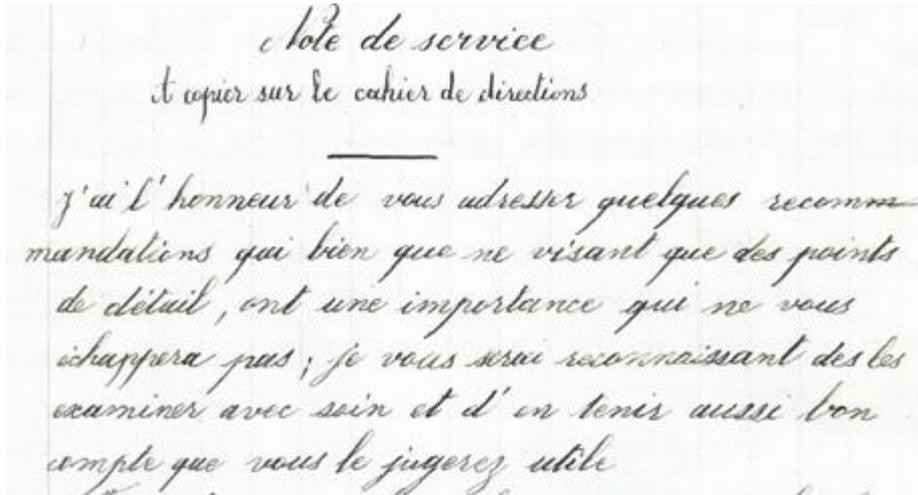


De bouche à oreille

Cela s'est passé, se passe ou se passera à Lugagnac

Note de service (*) A copier sur le cahier de directions

(* au temps où les inspecteurs des écoles primaires écrivaient la liste de leurs consignes à la main - document non daté retrouvé dans les archives de la Mairie de Lugagnac)



Note de Service

A copier sur le cahier de directions

J'ai l'honneur de vous adresser quelques recommandations qui bien que ne visant que des points de détail, ont une importance qui ne vous échappera pas ; je vous serais reconnaissant de les examiner avec

soin et d'en tenir aussi bon compte que vous le jugerez utile.

I - Faire tracer sur les cahiers uniques à la fin du dernier exercice du jour, un trait long barrant toute la page, la marge y comprise ; ne faire séparer les divers exercices du jour que par un trait court. Au C.P. et au C.E. 1^{ère} Année, ne pas faire tracer de trait du tout, ou les faire tracer au crayon ; on peut se contenter de faire laisser une ligne en blanc. Ne pas oublier de faire mettre les dates tous les matins.

II - Veiller à ce que les indications figurent toujours sur la couverture ou sur la première page du cahier de compositions : date de naissance de l'élève, date de son entrée à l'école.

III - Faire figurer sur les cahiers de Roulement tous les exercices écrits sans distinction, même ceux pour lesquels il est tenu un cahier spécial (composition française, morceaux de récitations, résumés des leçons de morale ...).

IV - Exiger que les exercices écrits soient toujours faits avec la plus grande application matérielle possible ; les écritures doivent toujours être d'un bout à l'autre de l'exercice ; régulières, propres, nettes, soignées ; la disposition des exercices doit être l'objet d'une attention spéciale. Trop souvent les exercices présentent au point de vue de l'orthographe des étourderies nombreuses et inexcusables ; trop souvent les signes de ponctuation, les accents et même les apostrophes manquent ou sont mal placés, c'est l'indice d'une éducation trop négligée ou dans tous les cas mal comprise.

Faire enfin les corrections proprement et en donnant soi-même l'exemple du goût et de l'application matérielle.

V - En ce qui concerne les exercices de calcul, il convient :

- a) De faire toujours, lorsque l'énoncé du problème à résoudre comporte une figure, dessiner cette figure,
- b) De veiller à ce que le multiplicande et le multiplicateur dans le raisonnement soient bien à leurs places respectives et à ce que le multiplicande et le produit soient toujours des noms des unités qu'ils expriment,
- c) D'exiger que les opérations soient exécutées proprement, disposées avec goût et autant que possible placées en face du raisonnement qui a conduit à les effectuer. Les multiplications et divisions un peu longues doivent être accompagnées de leur preuve.

VI - Tenir compte de ce principe de pédagogie pratique : « toute faute doit être corrigée, à moins d'impossibilité absolue, par l'élève qui l'a faite et non par le maître ou un autre élève ». Il est inadmissible qu'on persiste comme on le fait à ne pas tenir compte de ce principe.

Pour les exercices nécessitant de la part de l'enfant un travail de rédaction faire laisser une marge suffisante pour que les phrases ou expressions destinées à remplacer les phrases ou expressions défectueuses puissent y être écrites.

VII - Faire toujours indiquer au C.M. dans les exercices d'analyse grammaticale la fonction des divers mots invariables.

VIII - En cartographie, faire marquer par un signe la position exacte des villes, monts, cols, etc...

IX - Exiger que les livres et cahiers soient toujours couverts et que les casiers soient tenus proprement ; passer fréquemment l'inspection des casiers.

X - Orner les salles de classe et les orner avec goût ; je regrette d'avoir à dire que ce n'est pas orner une salle que d'en tapisser les murs d'affiches de toutes couleurs et de tout ordre...Mettre beaucoup de fleurs en été dans les salles de classe des filles et des petits enfants.

XI - S'efforcer de créer partout des sociétés protectrices des animaux utiles et des Sociétés des Amis de l'arbre.

L'inspecteur primaire

Signé Doumerc

LES PAGES RECREATIVES



Clin d'œil de Maxime

ORIGINE DE LA FETE DU TRAVAIL



C'est aux Etats-Unis, en 1886, en Pennsylvanie et dans l'état de New-York que chaque 1^{er} mai représentait un bouleversement général de la classe ouvrière du fait du renouvellement des contrats de travail pour une durée de un an. C'est ainsi que le terme des contrats de location des maisons et appartements étaient également renouvelés.

En 1884 que les syndicats américains décidèrent d'imposer par la grève qu'à partir du 1^{er} mai 1886 la durée d'une journée de travail serait de huit heures.

En ce samedi 1^{er} mai 1886 des centaines de milliers d'ouvriers défilèrent dans tout le pays pour cette seule revendication. A Chicago, quelques quarante mille ouvriers se sont mis en grève.

Le 3 mai un affrontement oppose les briseurs de grève aux grévistes d'une usine de matériel agricole et fait malheureusement 4 morts. Dès 1889, lors d'un congrès ouvrier, est déclaré qu'il sera organisé une grande manifestation internationale à date fixe, de manière que, dans tous les pays et dans toutes les villes, le jour convenu, les travailleurs mettent les

pouvoirs publics en demeure de réduire légalement à huit heures la journée de travail. Cette date fixée au 1^{er} mai porte un nom, le Labor Day.

Le 1^{er} mai 1891est organisé un mouvement d'une très grande ampleur, notamment en France. Mouvement malheureusement tragique puisque ce sera le massacre de Fourmies où les grévistes et leurs familles seront fusillés par la troupe.

Le régime de Vichy enveloppa le sang et la lutte associés au 1^{er} mai dans les oripeaux cousus de fil blanc, de ce que le Maréchal Pétain appellera « la fête nationale du travail ».

En effet le Maréchal ne pouvait tolérer les manifestations d'indépendance. Au lieu de faire tirer sur les défilés syndicaux, il transforma par la loi la lutte en réjouissances insipides.

La devise de Pétain était « Travail, Famille, Patrie ».

Et en 1948, le 1^{er} mai est définitivement institué comme un jour férié, chômé et payé pour les salariés et célébré depuis cette date sans discontinuité.



ORIGINE DU MUGUET LE 1^{er} MAI ?

C'est au XVI^{ème} que la tradition d'offrir du muguet est née. A cette époque, la fête de l'amour n'était pas le jour de la Saint Valentin, mais bien le 1^{er} mai. Les princes et les seigneurs fabriquaient alors des couronnes de fleurs, afin de les offrir à leur bien-aimée.

Ayant reçu du muguet, le roi Charles IX décida, le 1er mai 1561, que dorénavant, les dames de la cour recevraient cette fleur à clochettes blanches tous les ans.

Quel est le rapport entre le muguet et la fête du travail ?

Si la fête du muguet et la fête du travail ont lieu le 1^{er} mai, ces deux célébrations n'ont pas grand-chose d'autre en commun.



Vos pages de jeux

Les solutions des jeux du numéro 33

Dictons à compléter

1/octobre – décembre - 2/août - 3/mai – 4/juin - 5/janvier - 6/septembre – mai - 7/mars - 8/décembre – 9/juillet - 10/février – 11/juin – 12/avril

Rébus : Espédaillac – Rocamadour – Cenevières - Saint Cirq Lapopie

Mots croisés

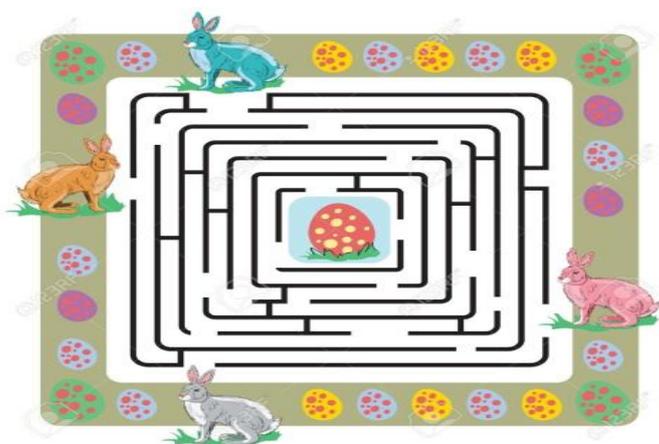
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
A	P	A	R	I	S	B	R	E	S	T		P	A	S	T	I	S
B	R	I	A		O	L	E		T	A	L	U	S		H	U	E
C	O	R		C	L	A	F	O	U	T	I	S		S	E	L	C
D	F		P	R	E	S			C	I	D		S				S
E	I		L	U	X	E		A		N	O	R	A	C	A	M	
F	T	R	I	E			O	R	L				B	A	B	A	
G	E	U			O	C		M	E	D	I	S	A	N	C	E	S
H	R	E	L	I	G	I	E	U	S	E		O	Y	E			U
I	O	S	I	E	R		C	R	E	P	E		O	L	A	F	
J	L		C		E	L	L	E		E		A	N	E	T	O	
K	E	T	O	C		I	A			C	R	U			R	U	T
L		H	R		S	A	I	N	T	H	O	N	O	R	E		R
M	F	E	N	I	L		R		V	E	N	E	R	E		R	A
N	A	M	E	N	A	S		O			C		T	E	P	A	C
O	R	E			M	I	L	L	E	F	E	U	I	L	L	E	
P	D		A	S		L		D	R	E	S	S	E	U	S	E	S
Q	E	V	A	S	I	O	N		E	U		A	S	S	I	S	E

Dictée

Lorsque ma mère allait **au** marché, elle me laissait dans la classe de mon père, qui apprenait **à** lire à des gamins de six ou sept **ans**. Je restais assis, bien sage, au premier rang, et j'admirais la **toute** puissance **paternelle**.
 Un beau matin, ma mère me déposa à ma place et **sortit** sans mot dire, pendant qu'il écrivait magnifiquement sur le tableau : « la maman a **puni** son petit garçon qui n'était pas sage ». Tandis qu'il **arrondissait** un admirable point **final**, je criai « non ! Ce n'est pas **vrai** ! » .
 La surprise lui coupa la parole un moment.
 « Voyons, voyons, dit-il enfin. Est-ce que tu **sais** lire ?
 « Oui ».
 Il dirigea la pointe de son bambou vers le tableau noir. Je **lus** la phrase **à** haute voix. Je crois qu'il **eût** ce jour-**là** la plus grande joie, la plus grande fierté de sa vie.

I/ Le coin des enfants :

Peux-tu aider chacun des lapins à trouver l'oeuf ?

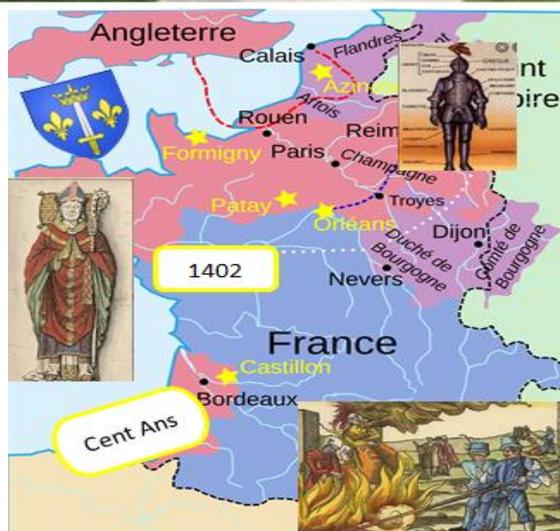


Charades

Mon premier est un petit félin
 Mon deuxième est le contraire de tard
 Mon tout est un lieu où vivent les princesses et les princes

Mon premier est un oiseau noir et blanc attiré par tout ce qui brille
 Mon deuxième est rouge et coule dans le corps.
 Mon troisième permet de dormir.
 Mon tout est une fleur

2/ Retrouvez, grâce aux illustrations et aux indices, qui sont les cinq personnages célèbres.



3/ Petits problèmes de Certificat d'Etudes

N°1 : Un ouvrier est payé au tarif de 32 francs de l'heure. Il a travaillé 8 heures par jour et 24 jours pendant le mois de mai. On lui a retenu 456 francs sur son salaire. Il a dépensé 650 francs pour se loger, 745 francs en frais divers et enfin 62 francs par jour pour sa nourriture. Trouvez quelle somme il a pu mettre de côté.

N° 2 : Un terrain à bâtir est représenté sur un plan à l'échelle 1/500 par un rectangle de 27 cm de long sur 21 cm de large. Calculez la valeur de ce terrain à 38 francs le m2.

PHOTOS SOUVENIRS DE L'HIVER 2022



RANDONNEES



5 FEVRIER sur le GR 65

5 MARS au dolmen de Ferrières



12 FEVRIER - VOYAGE EN SOLO – Cie La bête à cornes



JOURNEE CITOYENNE DU 26/02/22



APRES-MIDI JEUX – 27 FEVRIER

Le Comité de Rédaction de l’Echo des Cazelles, bulletin de liaison de la Mairie de Lugagnac, remercie toutes les personnes ayant participé à l’élaboration de ce numéro.